



Réponses aux questions des candidats

Marché : entretien ménager du Village des Collectivités
Territoriales de THORIGNE-FOUILLARD pour
le groupement de commande CDG35/CNFPT/SDE35

CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

MP-2022-21

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

1. Pouvez-vous nous transmettre l'annexe 7 concernant la reprise du personnel en place svp.

Réponse :

L'article 6 du règlement de consultation stipule :

« Le candidat devra, sous peine de nullité de sa candidature, visiter préalablement les locaux concernés par la présente consultation.

La visite obligatoire des locaux sera organisée par le CDG35 au plus tard 4 jours avant la date limite de dépôt des plis, pour l'ensemble des candidats intéressés par la présente consultation.

Il vous appartient de prendre rendez-vous auprès de Vanina FREMONT au :

Tél : 02 99 23 31 00.

Courriel : vanina.fremont@cdg35.fr

Le candidat joindra obligatoirement à sa candidature le certificat de visite des locaux dûment daté et signé. »

L'article 7 du règlement de consultation stipule : « Le candidat est tenu à une obligation de reprise du personnel actuellement affecté à l'exécution du marché en cours conformément aux conventions collectives applicables ainsi qu'aux règles d'usage de la profession.

Lors de la visite de site, les candidats seront informés sur le nombre de personnes concernées par l'obligation de reprise au titre de la convention collective. Les candidats obtiendront également le détail de la situation individuelle de chaque personne. »

Le DCE sera modifié ce jour le 16mai 2022 en ajoutant le tableau relatif à la reprise du personnel en place.

Veillez trouver ci-joint le tableau relatif à la reprise du personnel.